



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Finance 53/08

4 mars 2008
Original : anglais

F

Comité des finances
21 mai 2008 (16h00)
Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point

Document

- 1. Ordre du jour provisoire – à adopter** WP-Finance 53/08
- 2. Président pour 2007/08 – à élire** verbal

Le mandat du Comité des finances (document WP-Finance 2/04) dispose que le Comité élit son Président pour un mandat de deux ans, la présidence alternant entre Membres importateurs et Membres exportateurs. En janvier 2007, le Comité a décidé de reconduire le mandat de M. Mick Wheeler pour l'année caféière 2006/07, la question du président pour 2007/08 devant être réexaminée au début de cette année caféière.

- 3. État des finances – à noter** à venir

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur l'état des finances, y compris les arriérés de contributions au budget administratif.

- 4. Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2006/07 et rapport du vérificateur – à recommander pour approbation** EB-3940/07 Rev. 1

La Règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet au Conseil par l'intermédiaire du Comité exécutif les comptes de l'Organisation et le rapport du vérificateur, aux termes de l'Article 27 de l'Accord. En janvier 2008, le Comité exécutif a décidé de renvoyer ce document devant le Comité des finances pour examen détaillé.

**5. Projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09 – à venir
à examiner**

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09.

**6. Mandat du Comité des finances et de l'administration – à venir
à examiner**

Le Comité examinera le projet de mandat du Comité des finances et de l'administration établi conformément à l'Article 18 de l'Accord international de 2007 sur le Café.

7. Statuts et Règlement financiers de l'OIC – à examiner à venir

Le Comité examinera des propositions de révision des Statuts et Règlement financiers de l'OIC (document EB-3634/97) à la lumière de l'Accord de 2007.

8. Arriérés de contributions – à examiner à venir

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès dans le recouvrement des arriérés, y compris le respect par l'Ouganda et la République démocratique du Congo des dispositions des Résolutions numéros 429 et 430 respectivement, et sur la situation des arriérés du Nicaragua.

Le Libéria a confirmé qu'il souhaitait redevenir Membre de l'OIC et a demandé l'effacement de ses arriérés en raison du conflit que ce pays subit depuis près de vingt ans. Le Comité examinera cette demande.

9. Date de la prochaine réunion – à examiner verbal

Le Comité examinera la date de sa prochaine réunion.